

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 MAI 2021**

FB/TD/CJ/YB n° 2021/09

Objet de la délibération :

**Attribution de subventions aux  
associations locales- année 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Date de la convocation :

Le 04 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 mai 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents : BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, SAUTEUR Emmanuel, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

- RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice

**VU** l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

**VU** l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ;

**VU** l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

**CONSIDERANT** les demandes de subvention présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité,

**CONSIDERANT** l'examen de ces demandes en commissions communales à l'appui de dossiers complets,

Les membres du Conseil municipal sont invités à :

- **SIGNER** la convention prévue à cet effet,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires,
- **ACCORDER** aux associations locales listées ci-après, les sommes suivantes.

Un crédit de 160 000 € est ouvert à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations) et 30 000 € à l'article 657362 (CCAS) du budget primitif 2021.

Il est rappelé que tout membre du Conseil éventuellement intéressé à l'affaire est invité à ne pas prendre part au débat et au vote.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021\_05\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





**2021-130**

➤ **SECTEUR D'ACTIVITE ACTION SPORTIVE : RAPPORTEUR JP MARCHAND**

La proposition a été examinée en commission Action Sportive le 27/03/2021.

Dossier n°	ASSOCIATION	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
23	LES PECHEURS DE LA DROUETTE	850 €

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des votants pour l'octroi d'une subvention municipale, d'un montant de **850 €**.

➤ **SECTEUR D'ACTIVITE - VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE : Rapporteur A. PONÇON**

La proposition a été examinée en commission Vie Culturelle le 27/04/2021.

Dossier n°	ASSOCIATION	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
27	ATELIER CHOREGRAPHIQUE D'ÉPERNON	2000 €

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des votants pour l'octroi d'une subvention municipale, d'un montant de **2000 €**.



Fait et délibéré à Épernon, le 10 mai 2021

Le Maire,  
F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021\_05\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



VILLE D'ÉPERNON  
8 Rue du Général Lecterc - 20230 ÉPERNON  
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr